

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
4 décembre 2025

PUBLIE LE : 08 DEC. 2025

Délibération n°251204-4 : Rapport d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-six novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarissee ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY
MARLY-LE-ROI

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Clarissee ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Madame Tempez donne pouvoir à la Présidente

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	4
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuivit.

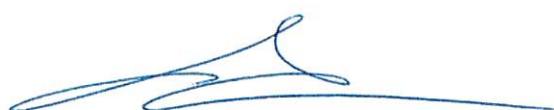
Fait à Marly-le-Roi, le 8/12/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 8/12/2025.

Pour Extrait Conforme

Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance

Clarissee ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal



OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

RAPPORTEUR : La Présidente

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

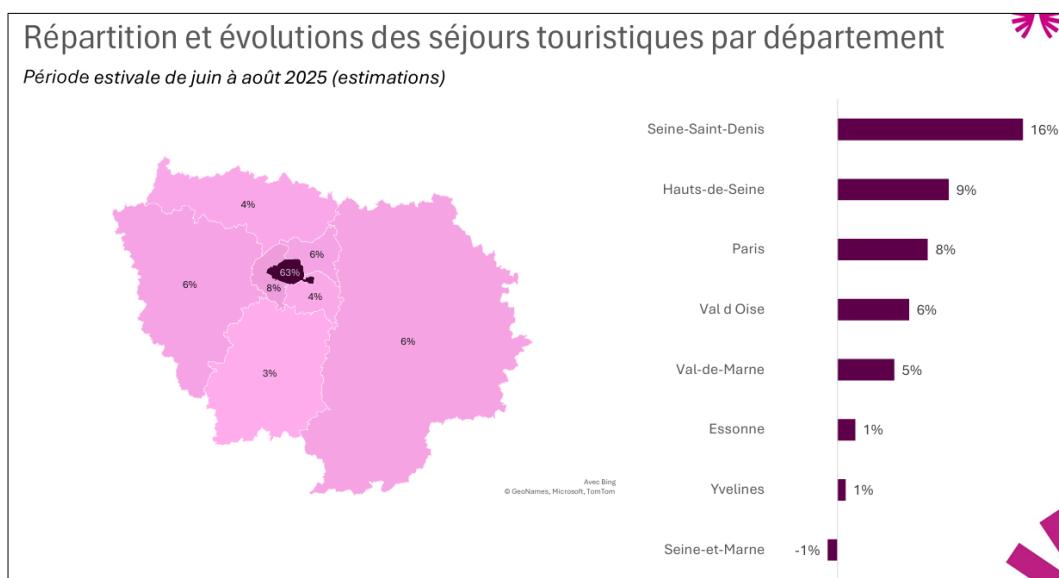
I. 2025 : un premier bilan touristique favorable pour l'Ile de France

Après la parenthèse estivale olympique de 2024, la Région de Ile-de-France tire en 2025 un premier bilan prometteur de la fréquentation touristique :



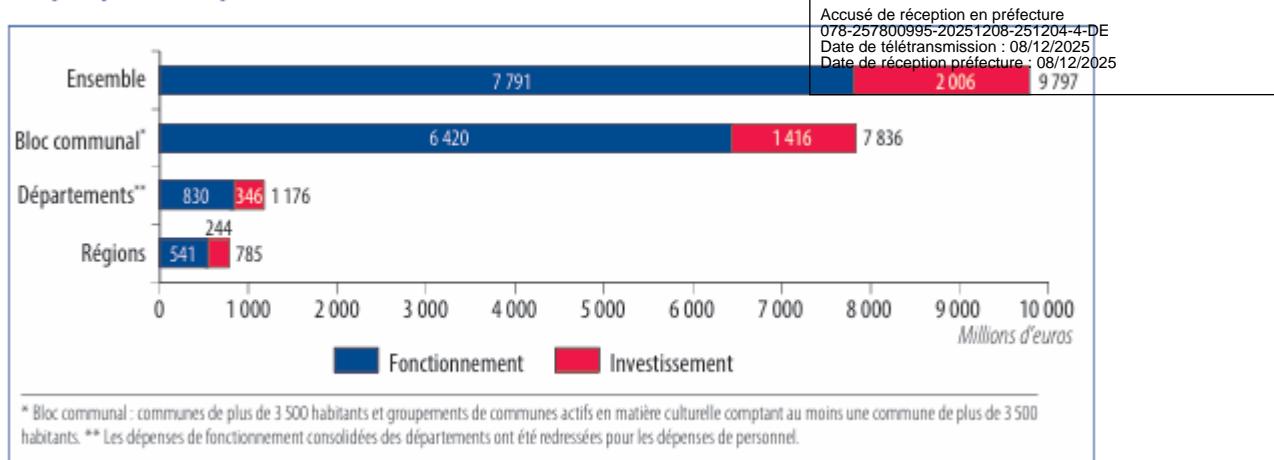
Source : [Bilan semestriel et estival à Paris Île-de-France \(août 2025\)](#)

La période estivale a été un peu moins dynamique sur les Yvelines (+1% vs 2024) que sur l'ensemble de la Région :

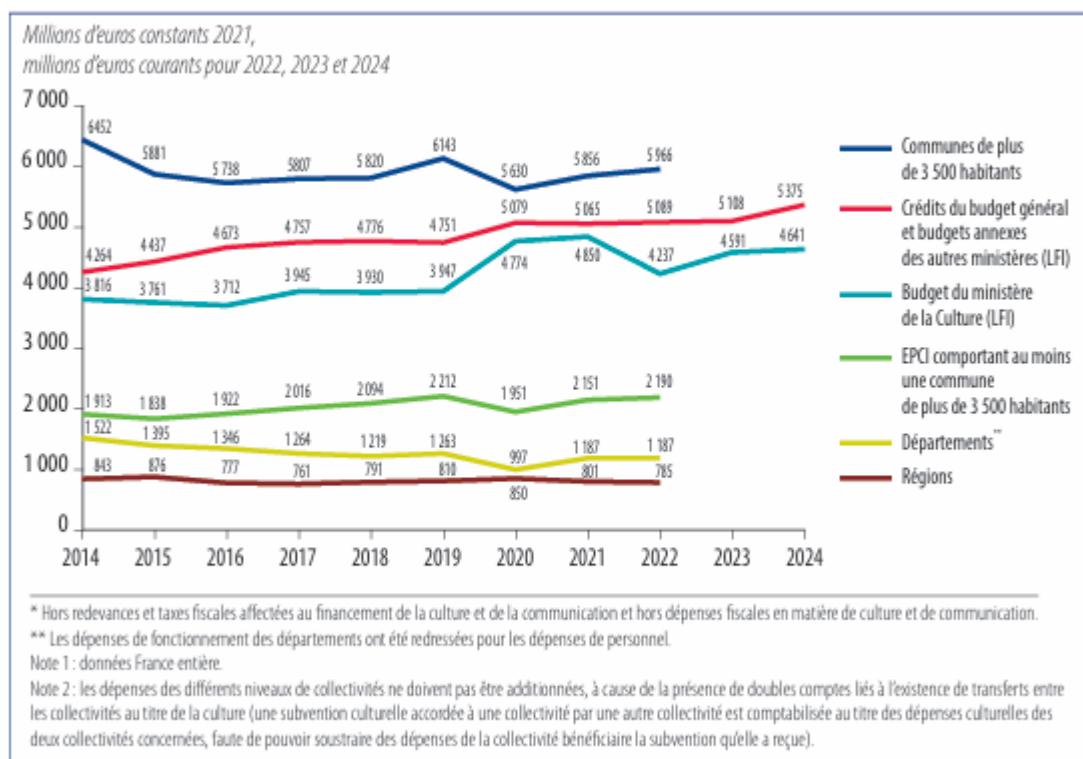


Dans son bilan publié en avril 2025, le Ministère de la Culture rappelle le poids prépondérant du bloc communal dans le financement de la culture des collectivités territoriales en France :

Graphique 1 – Dépenses culturelles consolidées* des collectivités territoriales en 2022



Graphique 2 – Évolution des dépenses culturelles publiques*, 2014-2022 (et 2023, 2024 pour l'État)



Le rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte optimiste et ambitieux malgré un fléchissement attendu de la fréquentation après une année 2025 record.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

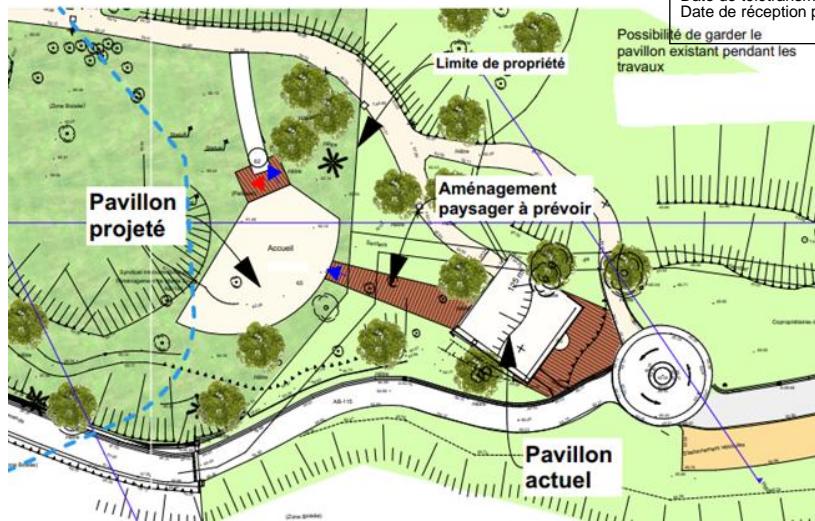
II. Actualisation de l'avancement du projet de pavillon d'accueil

Le projet du pavillon d'accueil date des années 90 où lors des travaux de 1994 un algéco temporaire avait été installé sur le domaine. Cette structure provisoire devait permettre la réouverture et l'accueil du public rapidement. Elle est toujours en place, et son état de vétusté ne lui permet plus de remplir ses fonctions dans des conditions convenables pour le public et le personnel travaillant sur place.

Le futur projet se situe en contre-bas du pavillon actuel afin de permettre au syndicat de réaliser les travaux sur son emprise foncière. Le terrain actuel occupé par l'algéco appartient

au Domaine des Grandes Terres qui l'a mis à disposition du syndicat via une convention aujourd'hui caduque et qui doit être renouvelée.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20251208-251204-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



Les objectifs du programme sont : une amélioration notable de l'espace d'accueil, la création d'une salle polyvalente d'accueil de groupes (animations, réunions, conférences, comités, espace déjeuner pour le personnel...) et un espace public convivial à concevoir (boutique, modularité des espaces, espaces extérieurs...).

Aujourd'hui, le projet a pris du retard sur le calendrier initial du fait :

- De la problématique du zonage du PLU. Celui-ci ne permettait pas la construction du pavillon d'accueil sur l'emplacement souhaité ;
- Un dossier a été élaboré pour intégrer les besoins de construction du projet comprenant des études de la faune et la flore du site ;
- Le retard pris dans l'obtention du permis de construire : le projet de l'architecte a été modifié selon les souhaits de l'architecte des Bâtiments de France, et n'a pas été accepté par la DDT du fait de problématiques autour de l'accessibilité PMR. Un nouveau dossier doit être déposé afin de modifier la présentation du projet et faciliter l'obtention du permis.

Dès obtention du permis de construire, le syndicat pourra finaliser le DCE et lancer la consultation.

Le calendrier pour 2026 est le suivant :

- Janvier – Mars : consultation pour les marchés de travaux ;
- Avril – Juin : finalisation du projet de financement et consultation bancaire ;
- Début des travaux estimé en octobre 2026.

Vues 3D avant et arrière du futur pavillon phase APS.



Le projet se détaille ainsi pour un total de 1,6 M€, stable par rapport au BP 2025 :

Dépenses (en k€)		Accusé de réception en préfecture 078-257300995-20251208-251204-4-DE Date de télétransmission : 08/12/2025 Date de réception préfecture : 08/12/2025
Coût de construction	1 043	
Coût MOE	144	
Marché de travaux	720	
VRD	18	
Imprévus et révisions	161	
Etude construction	204	
Frais annexes	107	
Mobilier	60	
Assurances	24	
Autres (déménagement, ménage)	23	
TOTAL	1 354	
TVA	271	
TOTAL TTC	1 625	

Le plan de financement n'est pas encore arbitré : en 2024 et 2025 le syndicat a dépassé les inscriptions budgétaires en recettes de plus de 400 k€.

Ces recettes vont venir abonder les excédents des résultats passés repris au moment du Budget Supplémentaire et peuvent être allouées en partie à l'autofinancement du projet.

Plusieurs scénarios s'offrent au syndicat et pourront être arbitrés au moment du Budget Supplémentaire.

Le syndicat dispose de plusieurs leviers :

- Le montant à emprunter sur 20 ans ;
- Le choix de faire appel à un prestataire pour aller chercher du mécénat ;
- L'allocation d'une partie des excédents dans l'autofinancement du projet.

Scénario 1 :	
Emprunt Court Terme (FCTVA)	240
Emprunt Long Terme - 20 ans	800
Mécénat	200
Autofinancement	385
TOTAL	1 625

Scénario 2 :	
Emprunt Court Terme (FCTVA)	240
Emprunt Long Terme - 20 ans	800
Emprunt Long Terme - 20 ans	200
Autofinancement	385
TOTAL	1 625

Scénario 3 :	
Emprunt Court Terme (FCTVA)	240
Emprunt Long Terme - 20 ans	800
Emprunt Long Terme - 20 ans	200
Mécénat	200
Autofinancement	185
TOTAL	1 625

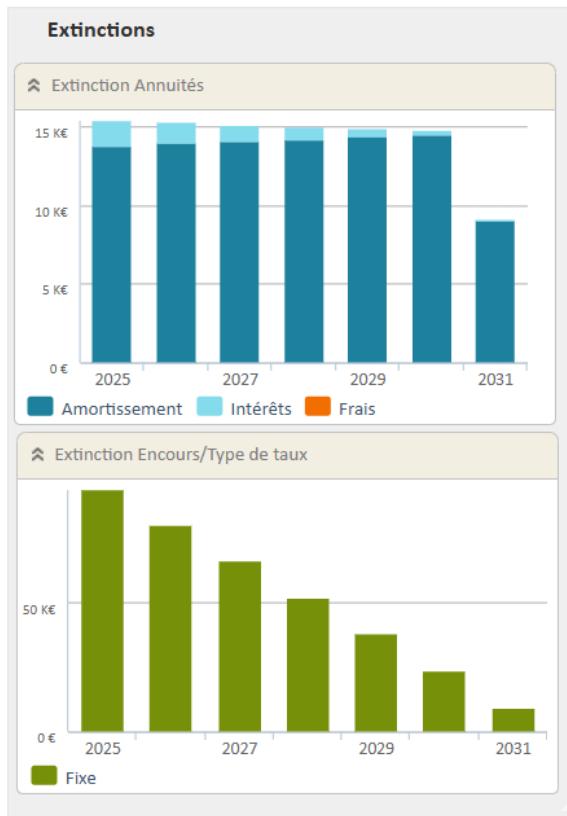
III. Etat de la Dette

L'établissement a 2 emprunts en cours auprès du Crédit Agricole :

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20251208-251204-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Mes emprunts								
Fiche	Banque	Indice	Métho. Amort.	Durée(A)	Encours	Date éch.	Tx éch.	
726592	Crédit Agricole	Taux Fixe	Echéance constante	15	40 084,64	03/02/2026	1,95	
833442	Crédit Agricole	Taux Fixe	Amortissement constant	15	41 379,24	19/11/2025	1,55	
81 463,88								

Ils s'éteindront à horizon 2031 et 2032.



Ces emprunts représentent une charge de 15 k€ par an sur le Budget du Syndicat.

Le syndicat aura besoin d'avoir recours à un emprunt long terme pour financer une partie des travaux du pavillon d'accueil.

La conjoncture actuelle va dans le sens d'une inflation européenne stabilisée autour de 2%, avec des taux directeurs inchangés de la part de la BCE. La volatilité des taux est donc modérée sur les références long terme.

Indexation	Niveaux au 31/10/2025	Min	Max	
Index classiques				
ESTR TAG-TAM ajustés	ESTR : 1,921%	2,00%	2,50%	Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20251208-251204-4-DE Date de télétransmission : 08/12/2025 Date de réception préfecture : 08/12/2025
Euribor 3 mois	2,040%	2,25%	2,50%	
Euribor 6 mois	2,138%	2,25%	2,50%	
Euribor 12 mois	2,196%	2,25%	2,75%	
Livret A	1,70%	1,70%	2,20%	
Taux fixe 15 ans	3,75%	3,70%	4,35%	
Taux fixe 20 ans	3,85%	3,80%	4,45%	
Taux fixe 25 ans	3,90%	3,85%	4,50%	

Source : Orféo « Préparer et sécuriser son budget 2026 », novembre 2025

Le montant à contracter en 2026 sera minoré de la capacité d'autofinancement affecté à l'opération de construction du pavillon d'accueil.

Les impacts financiers sur le budget du syndicat du financement long terme du pavillon d'accueil peuvent être estimés selon les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : besoin de financement de **800 k€ sur 20 ans**, la charge d'emprunt supplémentaire à porter par le syndicat serait de +58 k€ pour un taux à 3.80 % (hypothèse basse) à +61 k€ pour un taux à 4.45% (hypothèse haute).

Montant emprunté	800
durée	20
taux	3,80%

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Capital début d'exercice	800	773	744	715	684	652	620	588
Amortissements du capital	27	28	30	31	32	32	32	32
Intérêts	30	29	28	27	26	26	26	26
Annuités	58							
<i>Capital restant dû fin d'exercice</i>	773	744	715	684	652	620	588	557

Montant emprunté	800
durée	20
taux	4,45%

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Capital début d'exercice	800	774	748	720	690	660	629	599
Amortissements du capital	26	27	28	29	31	31	31	31
Intérêts	36	34	33	32	31	31	31	31
Annuités	61							
<i>Capital restant dû fin d'exercice</i>	774	748	720	690	660	629	599	568

Hypothèse 2 : besoin de financement de **1 000 k€ sur 20 ans**, la charge supplémentaire serait de +72 k€ pour un taux à 3.80 % (+14 k€ vs hypothèse 1) et de +77 k€ pour un taux à 4.45 % (+16 k€ vs hypothèse 1).

Montant emprunté **1 000**
durée **20**
taux **3,80%**

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20251208-251204-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Capital début d'exercice	1 000	966	930	893	855	815	775	735
Amortissements du capital	34	36	37	38	40	40	40	40
Intérêts	38	37	35	34	32	32	32	32
Annuités	72	72	72	72	72	72	72	72
<i>Capital restant dû fin d'exercice</i>	966	930	893	855	815	775	735	696

Montant emprunté **1 000**
durée **20**
taux **4,45%**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Capital début d'exercice	1 000	968	934	900	863	825	787	749
Amortissements du capital	32	33	35	37	38	38	38	38
Intérêts	45	43	42	40	38	38	38	38
Annuités	77	77	77	77	77	77	77	77
<i>Capital restant dû fin d'exercice</i>	968	934	900	863	825	787	749	710

Cette charge supplémentaire sera en partie compensée en 2031 par la fin des emprunts actuels (-15 k€).

IV. Section de fonctionnement

Retraité des écritures d'équilibre entre section et des crédits disponibles, il est proposé de présenter un budget en hausse par rapport à 2025 (+8 %) :

	CA 2024	BUDGET 2025	ROB 2026	2026 vs 2025	
Charges à caractère général	311	350	390	40	11%
Charges de personnel	286	364	377	13	4%
Autres charges	30	35	36	1	3%
Charges financières	2	2	2	0	0%
Amortissements	6	12	17	5	42%
TOTAL Dépenses FCT	635	763	822	59	8%
<i>Crédits disponibles</i>	0	219	0	-219	-100%
<i>Virement de section</i>	0	287	57	-230	-80%
TOTAL Dépenses FCT	635	1 269	879	-171	-31%
Atténuation de charges	4	22	23	1	5%
Produits des services	449	289	400	111	38%
Impôts et Taxes	441	449	456	7	2%
Dotations	3	0	0	0	0%
Autres	2	3	0	-3	-100%
TOTAL Recettes FCT	899	763	879	116	15%
<i>Résultat Reporté</i>	272	506	0	-506	-100%
TOTAL Recettes FCT	1 171	1 269	879	-390	-31%

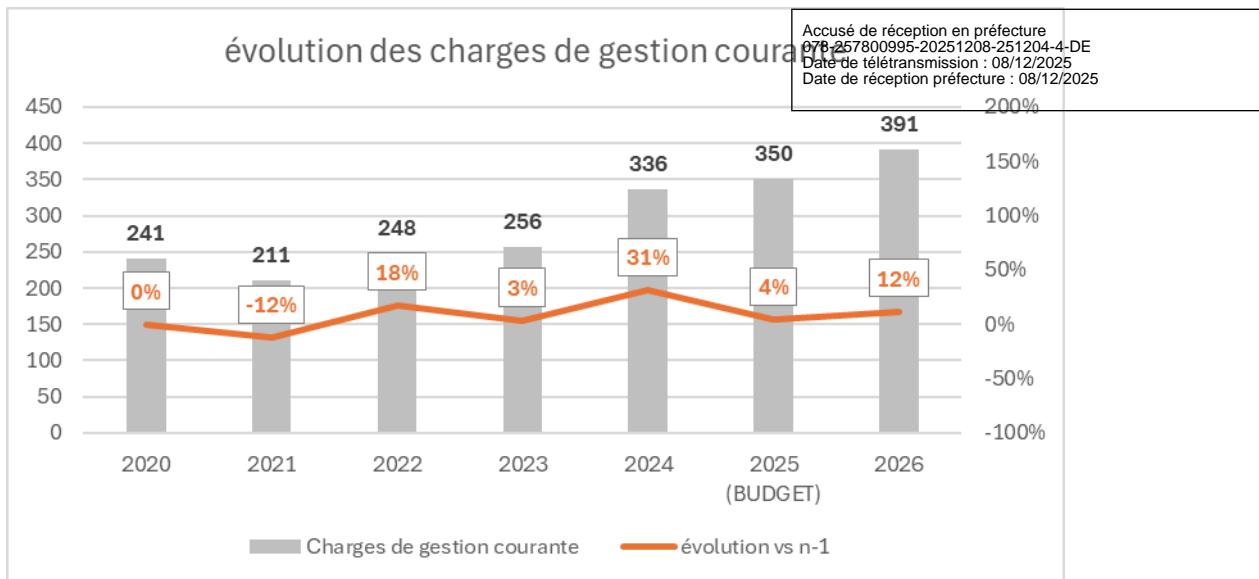
Les résultats passés seront repris au moment du BS au printemps.

L'excédent de fonctionnement devrait augmenter de plus de 200 k€ par rapport à l'excédent de l'an passé au regard des recettes réalisées en 2025.

1) Les dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (391 k€)

Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de +41 k€ vs Budget 2025.



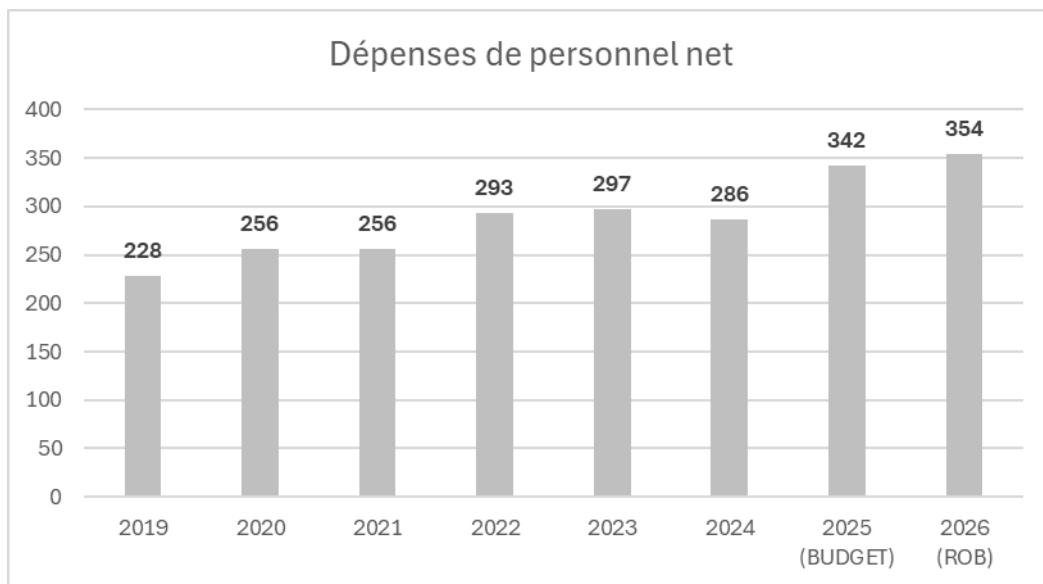
Les principales augmentations portent sur les dépenses suivantes :

- Réassort de la boutique (+20 k€), cette hausse est financée par une augmentation des recettes ;
- Accompagnement de mécénat pour le financement du pavillon d'accueil (+15 k€) ;
- Impact de l'inflation pour un budget à périmètre constant (+ 3 k€) ;
- Housse des consommations de gaz afin d'être au plus proche du réalisé 2025 (+2 k€).

Certaines dépenses n'ont pas encore été chiffrées et pourraient être intégrées au moment du BS notamment la démoustication des bassins.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (377 k€)

Les charges de personnel représentent 47% du total de la section de fonctionnement.



Il est proposé un budget en hausse de (+4 %) vs 2025 :

	BUDGET 2025	CNRACL +3%	GVT +2%	ROB 2026	2020 vs 2025		
					Accusé de réception en préfecture 078-237800995-20251206-251204-4-DE	Date de télétransmission : 08/12/2025 5%	
Permanents et vacataires	221	7	4	232	2	3%	
Unilys	63			65			
Services Centraux	55	2	1	58	3	5%	
Directeur mutualisé SICGP	8			3	-5	-63%	
Hausse QP (+0,5%)	0			4	4	-	
Muséa	80			80	0	0%	
TOTAL Dépenses	364			377	13	4%	
Recettes refacturations	-22			-23	-1	5%	
TOTAL net	342			354	12	4%	

Ce budget se fait à charges de personnel stables par rapport à 2025 impactées par la hausse des taux de la CNARCL (+3%) et du GVT (+2%).

Les charges du personnel permanent sont en hausse (+ 11 k€). Elles comprennent les effectifs suivants :

- Une directrice de l'établissement ;
- Un agent en charge de la régie, des plannings et de l'accueil du public ;
- Un agent en charge de la boutique ;
- Un agent technique mutualisé à hauteur de 50% avec le SIVOM et le SICGP.

Les coûts Unilys augmentent de (+2 k€). La masse salariale est maîtrisée. La quote-part du Château augmente de (+0.5 point) pour atteindre 6.5 % afin de prendre en compte la sortie du Musée des conventions de prestations non-économiques, mais cette hausse est compensée par le départ du Directeur du Pôle Sport et Culture prévu au printemps 2026.

Afin de ne pas faire peser sur les syndicats membres de la convention de prestations Unilys une hausse trop importante de la masse salariale au regard des derniers arbitrages de réorganisation, le choix a été fait de geler deux postes au sein du personnel Unilys. Cela permet d'amortir le coût du positionnement en surnombre de l'agent titulaire anciennement affecté sur le poste de Directeur des Affaires Juridiques.

Ce poste est supprimé au profit d'une Direction des Finances et des Affaires Juridiques mutualisée afin de rationaliser les postes de directeurs au sein des services centraux. Cependant, en attendant la mutation dans une autre collectivité de l'agent concerné, les syndicats doivent financer auprès du CIG ce surcoût. Ce financement ne se fera pas au détriment d'une hausse des participations des syndicats membres mais au sein des équipes support d'Unilys.

Les frais Muséa sont stables : une hausse de (+6%) des tarifs s'applique au marché en 2026 mais elle devrait pouvoir être contenue dans l'enveloppe votée de 80 k€ au regard des réalisations 2025.

c) Autres chapitres (55 k€)

Il s'agit notamment des indemnités des élus (10 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des licences Microsoft (5 k€), des intérêts des emprunts (2 k€), et de la dotation aux amortissements (17 k€), seul poste en hausse de (+5 k€).

La section de fonctionnement est excédentaire et peut dégager un virement de section de (+57 k€) afin de financer la section d'investissement.

Le Budget Primitif 2026 se fera sans reprise des résultats, des ajustements pourront être faits au moment du Budget Supplémentaire.

2) Les recettes de fonctionnement

a) *Produits des services et ventes diverses (400 k€)*

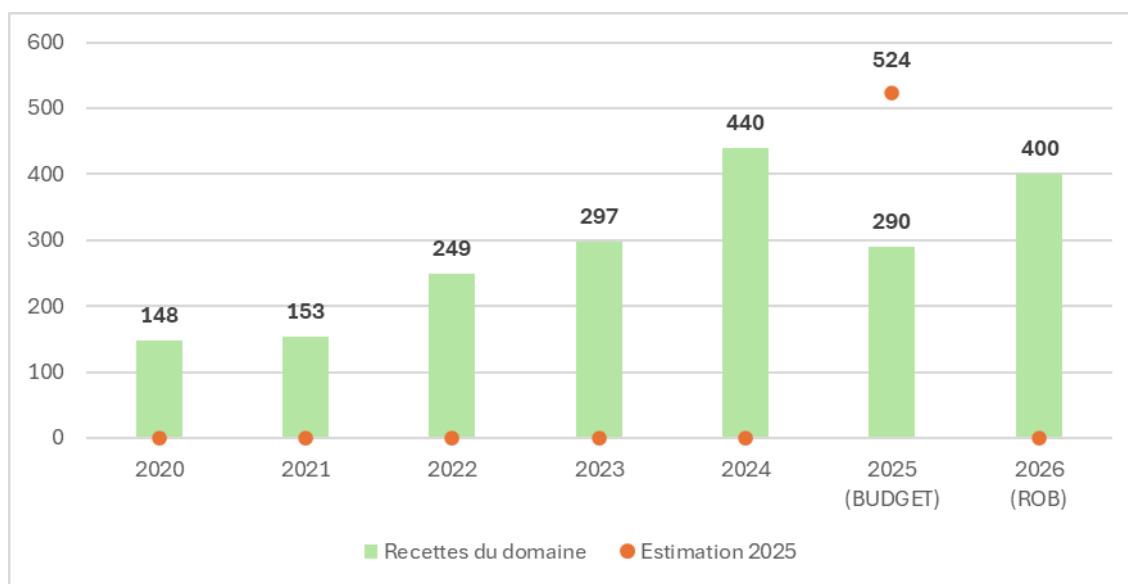
Il est proposé d'inscrire des recettes ambitieuses à 400 k€. Les années 2023 et 2024 ont été soutenues par les sorties respectives des films « Les Trois Mousquetaires » et « Le Comte de

Monte Cristo ». La fréquentation a été très largement portée par cet intérêt du public pour Dumas.

L'année 2025 s'est révélée être à nouveau exceptionnelle avec un battant de 524 k€. La date de réception préfecture est le 08/12/2025.

Le léger fléchissement de la fréquentation perçu depuis septembre pourrait continuer en 2026 : c'est pourquoi il est proposé de rester ambitieux mais prudent sur les inscriptions 2026 à ce stade du Budget.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20251208-251204-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



Depuis 2025, le syndicat ne perçoit plus de redevance de la part de la Clinique de l'Europe pour l'occupation du parking. Cette perte de (-15 k€) a été compensée par une hausse des recettes sur la billetterie et la boutique.

b) La participation des communes

Trois scénarios peuvent être retenus dans le cadre du ROB 2026.

1ère hypothèse : une participation des communes stable par rapport à l'an dernier à 449 k€ :

Communes	Population en vigueur	Participation 2026	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Maryl-le-Roi	17 059	197 295,04 €	- €	193 624,36 €	11,57 €
Le Pecq	16 132	186 573,86 €	- €	183 504,89 €	11,57 €
Port-Marly	5 637	65 194,45 €	- €	64 427,62 €	11,57 €
TOTAL	38 828	449 063,35 €	- €	441 556,88 €	11,57 €

Les communes ont fait le choix de fiscaliser 100% de leur budget pour le syndicat.

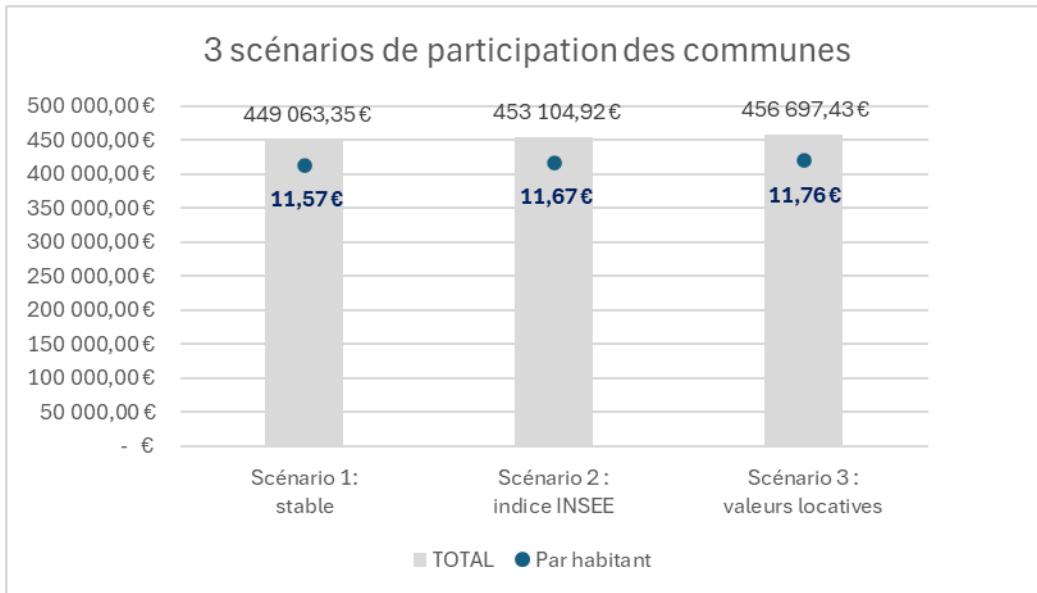
2ème hypothèse : une participation des communes indexée sur l'inflation INSEE de +0.9 % soit une hausse de +4 k€ vs 2025 :

Communes	Population en vigueur	Participation 2026	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	17 059	199 070,69 €	- €	199 070,69 €	11,67 €
Le Pecq	16 132	188 253,03 €	- €	188 253,03 €	11,67 €
Port-Marly	5 637	65 781,20 €	- €	65 781,20 €	11,67 €
TOTAL	38 828	453 104,92 €	- €	453 104,92 €	11,67 €

3^{ème} hypothèse : une participation des communes indexée sur la hausse des valeurs cadastrales, comme pour la taxe foncière, soit une hausse de +1.7 % et de +8 k€ vs 2025 :

Cette position avait été retenue lors des BP 2023, 2024 et 2025.

Communes	Population en vigueur	Participation 2026	Part budgétisée	Part fiscaisée	Part par habitant	
Marly-le-Roi	17 059	200 649,05 €	- €	200 649,05 €	11,76 €	Accusé de réception préfecture 078-257800995-20251108-251204-4-DE Date de télétransmission : 08/12/2025 Date de réception préfecture : 08/12/2025
Le Pecq	16 132	189 745,62 €	- €	189 745,62 €	11,76 €	
Port-Marly	5 637	66 302,76 €	- €	66 302,76 €	11,76 €	
TOTAL	38 828	456 697,43 €	- €	456 697,43 €	11,76 €	



- ⇒ Soit un total pour la section de fonctionnement estimé à **879 k€** si la participation des communes suit la hausse des valeurs cadastrales. Le virement de section et l'emprunt d'équilibre seront ajustés selon le choix de scénario de la participation des communes.

Dans l'attente de la reprise des excédents passés, la section de fonctionnement est à l'équilibre.

V. Section d'investissement

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20251208-251204-4-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Il est proposé d'inscrire en section d'investissement les crédits suivants :

	CA 2024	BUDGET 2025	ROB 2026	2025 vs 2024	
Remboursement Capital	14	14	14	0	0%
Pavillon d'Accueil	18	1 552	1 534	-18	-1%
Enveloppe investissement	25	56	87	31	55%
TOTAL Dépenses INVST	57	1 622	1 635	13	1%
<i>Déficit passé</i>	37	0	0	0	
<i>Crédits disponibles</i>	0	147	0	-147	-100%
TOTAL Dépenses INVST	94	1 769	1 635	-134	-8%

FCTVA	8	8	6	-2	-25%
Amortissements	6	12	17	5	42%
Emprunt d'équilibre	0	1 380	1 555	175	13%
TOTAL Recettes INVST	14	1 400	1 578	178	13%
<i>Affectation résultat</i>	133	30	0	-30	-100%
<i>Excédents passés</i>	0	52	0	-52	-100%
<i>Virement de section</i>	0	287	57	-230	-80%
TOTAL Recettes INVST	147	1 769	1 635	-134	-8%

1) Les dépenses d'investissement

a) *Pavillon d'accueil (1 534 k€)*

Il est proposé d'inscrire la totalité du projet du pavillon d'accueil estimé à 1 625 k€ retraité des dépenses passées :

Dépenses 2023	42
Dépenses 2024	18
Dépenses 2025	31
Inscription BP 2026	1 534
TOTAL des crédits mandatés ou inscrits	1 625

Soit un total au Budget 2026 de 1 534 k€.

b) *Remboursement des emprunts (14 k€)*

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 14 k€ pour l'année 2026. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031 et 2032).

Ce montant sera revu à la hausse au moment du BS si le Château souscrit à un emprunt pour financer les travaux du pavillon d'accueil.

c) *Autres dépenses d'investissement (87 k€)*

Il est proposé d'inscrire une enveloppe stable par rapport à l'an dernier à (57 k€) pour le renouvellement du matériel et l'entretien du Château : travaux pour résoudre les infiltrations dans les toilettes ouvertes au public et dans le pavillon de gardien (en cours de chiffrage), achat de rideaux, achat de petit matériel informatique, achat de mobiliers (bancs, transats pour le public).

A cette enveloppe, il est proposé d'ajouter l'achat d'un véhicule utilitaire pour l'agent technique mutualisé (30 k€) : l'amortissement du véhicule sera intégré aux coûts de refacturation de l'agent aux autres syndicats mutualisés qui financeront ainsi pour moitié cet investissement.

Certains projets doivent encore être affinés et pourraient venir augmenter cette première enveloppe notamment les travaux de maçonnerie sur le mur extérieur.

Ces projets pourront être chiffrés et arbitrés au moment du BS avec les nouveaux élus.

2) Les recettes d'investissement

a) *Mobilisation de l'emprunt*

Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt dit d'équilibre sera inscrit pour équilibrer la section d'investissement.

Au moment du BS, cet emprunt sera revu à la baisse en fonction du choix de scénario de financement du pavillon d'accueil.

b) *Les autres recettes d'investissement (23 k€)*

Le FCTVA est évalué à 6 k€. L'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (17 k€).

⇒ Soit un total pour la section d'investissement estimé à **1 635 k€**.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Rapport d'orientation budgétaire 2026 - Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de MONTE CRISTO

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion du domaine de Monte-Cristo est composé de trois communes :

- Le Port-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Pecq.

La population totale de ces trois communes est de 38 828 habitants (chiffres INSEE 2022).

Le syndicat intercommunal est un syndicat à vocation unique.

2) Les compétences du Syndicat

La mission du Syndicat intercommunal de Monte-Cristo est de préserver le domaine, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'évènements culturels.

L'ouverture du Château au public s'est faite suite à une campagne de travaux de 1990 à 1994.

Un espace d'accueil, une boutique, des parkings ont été créés et du personnel a été engagé afin d'assurer la vente de produits dérivés.

Depuis juillet 2019, les prestations d'accueil et de sécurité sont externalisées.

Le domaine de Monte-Cristo ouvre à la visite en 1994 après une très vaste campagne de restauration touchant le château de Monte-Cristo dans son ensemble, le parc, ainsi que le système hydraulique des cascades.

En 2016, d'importants travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If ont été entrepris.

Le domaine de Monte-Cristo est situé dans la Ville du Port-Marly ; il est composé d'un parc de 3 hectares aménagé à l'anglaise avec des grottes, des cascades et des bassins ainsi que de monuments historiques : le château de Monte-Cristo, demeure d'Alexandre Dumas et le château d'If, cabinet de travail de l'écrivain.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030
726592 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	-	1,95%	33 111,12	26 000,95	18 751,46	11 359,92	3 823,54
833442 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	26/05/2016	09/12/2016	19/02/2017	100 000,00	F	-	1,55%	32 758,54	25 861,98	18 965,42	12 068,86	5 172,30
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							200 000,00				65 869,66	51 862,93	37 716,88	23 428,78	8 995,84
Total général							200 000,00				65 869,66	51 862,93	37 716,88	23 428,78	8 995,84